

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE
UNIVERSITE PARIS 5 UNIVERSITE PARIS DESCARTES
I.N.A.L.C.O. DE PARIS

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2019 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à l'accréditation de l'I.N.A.L.C.O. DE PARIS l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE PARIS 5 UNIVERSITE PARIS DESCARTES l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme GWENAELE NOUVET, née le 3 décembre 1997 à MONTBRISON (042) en vue de son inscription en Master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE DIDACTIQUE DES LANGUES, DU FLE ET DU FLS : MÉTIERS DE LA RECHERCHE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'INGÉNIERIE,

Le diplôme de **MASTER d'ARTS, LETTRES, LANGUES et de SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention DIDACTIQUE DES LANGUES**
mention bien

est délivré à Mme **GWENAELE NOUVET**

au titre de l'année universitaire 2022-2023
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 9 octobre 2023

Le titulaire

Le Président de l'Université



*Le recteur de la région académique,
Changélier des universités*



Christophe KERRERO

Daniel MOUCHARD

PARIII 16900565

N°

72023202201382